

**APPEL A PROJETS DE VIE ETUDIANTE**

**(vie de campus et Culture Actions)**

**DOSSIER DE CANDIDATURE 2023/2024**

**ASSOCIATION ETUDIANTE**

Cet appel à projets du CROUS d’Aix-Marseille Avignon s’adresse aux associations étudiantes. Il a pour but de valoriser les initiatives d’amélioration de la vie de campus sur le territoire de l’académie d’Aix-Marseille (départements 13, 84, 04 et 05).

Les projets soumis s’inscriront dans le cadre des priorités fixées par la circulaire n°2019-209 (BO MESR n°12 du 21 mars 2019) qui visent à favoriser l’accueil, l’accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Les actions soutenues par le CROUS bénéficieront prioritairement aux étudiants inscrits dans des établissements non bénéficiaires d’un reversement CVEC dans lesquels il y a généralement peu d’actions de vie étudiante, et aux étudiants dont le lieu de formation est éloigné des grands centres urbains et universitaires\*, sauf pour les projets culturels, de développement durable et de citoyenneté (ancien projets Culture Actions).

Le présent dossier est à envoyer par courriel, à tout moment de l’année, à l’adresse : projetetudiant@crous-aix-marseille.fr

\* Les associations d’étudiants inscrits dans un établissement bénéficiaire pourront proposer des projets, à condition que ces derniers soient destinés aussi à des étudiants extérieurs à leur établissement.

**MODALITES DE PARTICIPATION**

**Qu’est-ce que la CVEC ?**

La CVEC a été instituée par la loi orientation et réussite des étudiants (LORE). Elle est collectée par les CROUS. Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d’enseignement supérieur doit s’en acquitter avant de s’inscrire dans son établissement. Les sommes collectées bénéficient aux étudiants dans le cadre de financements de projets destinés à améliorer leurs conditions de vie.

**Quels sont les projets éligibles ?**

La CVEC sert à l’amélioration des conditions de vie des étudiants de l’académie d’Aix-Marseille.

Les actions CVEC s’inscrivent dans un des axes suivants :

* renforcer l’accès aux soins des étudiants et les actions de prévention et d’éducation à la santé ;
* améliorer l’accueil des étudiants ;
* favoriser l’accompagnement social des étudiants ;
* développer de la pratique sportive des étudiants ;
* promouvoir des projets et événements artistiques et culturels ;
* mettre en place des actions de promotion du développement durable, de responsabilité sociétale et citoyenne.

Les actions peuvent être co-financées ou financées intégralement ; les co-financements sont toutefois à privilégier.

Pour les projets culturels, de développement durable, de responsabilité sociétale et citoyenne qui peuvent être destinés exclusivement aux étudiants inscrits dans un établissement bénéficiaire d’un reversement CVEC, l’association étudiante devra montrer qu’elle a sollicité préalablement un financement de la part de son établissement. Ces projets pourront être financés sur crédits du Crous, hors CVEC.

Les projets peuvent avoir un caractère pluriannuel.

Les associations étudiantes porteuses de projets devront pouvoir justifier du respect des obligations liées à la CVEC par les étudiants au sein de leur structure.

**Les conditions de participation**

* Le périmètre géographique du projet est l’académie d’Aix-Marseille, et s’adresse aux étudiants de l’académie ;
* Une association étudiante peut candidater sur un ou plusieurs projets ;
* Pour les projets d’envergure uniquement (cad des projets qui touchent les étudiants de plusieurs établissements), le présent dossier doit être réceptionné par le Crous, au minimum, **1 mois avant le jour de l’évènement** ;
* L’établissement des étudiants de l’association doit avoir déposé la liste de ses étudiants sur le site de la CVEC.

**La procédure à suivre**

Un dossier de candidature sera rempli par le porteur du projet. Il précise la nature du projet, son budget prévisionnel, le ou les partenaires concernés, le calendrier prévisionnel et les perspectives éventuelles du projet au-delà de l’année de réalisation.

Le présent dossier, accompagné de ses annexes, est à envoyer par courriel, à tout moment de l’année, à l’adresse : projetetudiant@crous-aix-marseille.fr

**Sélection des projets**

Les projets dont le montant de subvention demandée est inférieur ou égal à 2 000 € seront étudiés au fil de l’eau.

Les projets dont le montant de subvention demandée est supérieur à 2 000 € seront étudiés par la commission vie étudiante et de campus du CROUS qui se réunit 4 fois par an.

Pour les projets culturels, développement durable, de responsabilité sociétale et citoyenne, une présentation préalable du projet devant la commission Culture Actions sera obligatoire. Le service culturel déterminera la date de passage en commission.

L’association sera informée de la décision prise par courriel.

 La CVEC ne finance pas les projets pédagogiques liés à une formation ou un stage d’études, week-ends d’intégration, galas, raids, projets à caractère politique, syndical ou religieux. Elle ne finance pas non plus les projets s’adressant à un public uniquement constitué d’étudiants d’établissements bénéficiaires d’un reversement CVEC, sauf pour les projets culturels, de développement durable et de citoyenneté.

**Engagement des bénéficiaires**

Les porteurs de projets retenus s’engagent à mettre en œuvre, pendant l’année universitaire 2023-2024, le projet sélectionné tel qu’il a été présenté dans le présent dossier.

Ils s’engagent à intégrer les logos du CROUS d’Aix-Marseille Avignon et celui de la CVEC sur tous leurs supports de communication ainsi que sur les équipements subventionnés.

Pour les subventions supérieures ou égales à 5 000 €, une **vidéo courte** du projet sera fournie au CROUS avec le bilan. Celle-ci pourra être valorisée sur les supports de communication du Crous visant à faire connaitre ses actions CVEC.

En cas de non-réalisation du projet ou de non‐conformité de cette réalisation avec le projet présenté initialement, le CROUS pourra exiger le remboursement total ou partiel des sommes versées.

L’association s’engage à fournir les derniers comptes annuels approuvés, lorsque le montant total des subventions versées par l’Etat (CROUS, universités et tout autre organisme public) dépasse 23 000 € par an, conformément à l’article L. 612-4 du code de commerce.

**Modalités de subvention et d’accompagnement**

Une fois le projet accepté, le CROUS procèdera au versement du financement accordé selon les modalités suivantes :

Le versement de la subvention demandée s’opérera sur le RIB IBAN norme SEPA fourni dans le dossier de demande.

La contribution du CROUS sera versée en 2 fois :

1. Une avance de 70 % (pour une subvention inférieure ou égale à 5 000 €) ou de 50% (pour une subvention supérieure à 5 000 €) à la signature de la convention, complétée des annexes (calendrier, fiche tiers, RIB, etc.)
2. A l’issue du projet mis en œuvre, le solde sera réglé par un 2ème versement, sur présentation d’un bilan des réalisations effectives accompagné des factures justifiant des dépenses engagées sous 2 mois (trame fournie par le CROUS au moment de la signature de la convention).

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**NOM DE L’ASSOCIATION : ………………………………………………………………………………..**

**thématique DU PROJET** (cocher la/les cases ci-dessous)

[ ] Renforcer l’accès aux soins des étudiants et des actions de prévention et d’éducation à la santé

[ ] Améliorer l’accueil des étudiants

[ ] Favoriser l’accompagnement social des étudiants

[ ]  Développer la pratique sportive des étudiants

[ ] Promouvoir des projets et événements artistiques et culturels

[ ]  Mettre en place des actions de promotion du développement durable, de la citoyenneté, de lutte contre les discriminations, etc.

Les porteurs de projets devront faire acte de candidature, en renvoyant les éléments suivants :

* Le dossier de candidature du projet dûment renseigné et signé ;
* Les 3 devis (3 par nature de dépenses) ou à défaut la trace écrite (mail, courrier, etc.) de la sollicitation des entreprises ou prestataires comme preuve de mise en concurrence ;
* Un RIB IBAN norme SEPA au nom de l’association étudiante ;
* Un avis SIREN de moins de 3 mois ;
* Les statuts de l’association ou des associations.

* **Renommer le présent document à renvoyer :**
* **APVE Asso 05.2023 – Nom Asso** *(acronyme)* **– Libellé projet** *(court)*
* **Numéroter vos annexes et préciser le contenu :**
* **Nom Asso - Libellé projet - Annexe x**
* Reporter cet intitulé sur vos annexes

**Tout dossier incomplet ou transmis hors délai ne sera pas présenté à la commission.**

**Partie réservée à l’administration :**

Dossier reçu le :

Passage en commission le :

Avis de la Commission :

**LE PORTEUR DE PROJET PARTIE A**

**IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET (en cas de co-portage le préciser)**

**Nom de l’entité porteuse de projet :**

*Dactylographié*

Domaine activité :

Adresse du siège social

Adresse de correspondance, *si différente* :

Téléphone :

Courriel :

Adresse site internet :

**Statut juridique de l’entité porteuse du projet :**

[ ] ASSOCIATION ETUDIANTE

[ ] PROJET MUTUALISE (chaque association complète la présente fiche identité)

**Représentant légal :**

Civilité (NOM/prénom) :

Fonction au sein de l’organisme bénéficiaire :

Tel :

Adresse électronique :

**Responsable opérationnel à contacter** (si différent du représentant légal)

Civilité, nom /prénom :

Fonction au sein de l'organisme bénéficiaire :

Tél. : ………

Adresse électronique :

**ETABLISSEMENT D’INSCRIPTION DE L’ASSOCIATION PORTEUSE DE PROJET**

(en cas de co-portage citer les autres établissements)

*Obligatoire*

**Nom de l’établissement :**

**Numéro UAI :** ……………….

**LE PROJET PARTIE B**

**DESCRIPTION DU PROJET**

***Présentation*** *permettant d’apprécier :*

*-* Le cadre d’ensemble*: Public visé* *bénéficiaire de l’action, territoire (ou campus) de mise en œuvre, objectifs du projet*

*-* Le dispositif ou les action(s) envisagé(es).

*-* La méthode proposée de mise en œuvre du projet*: La durée et le calendrier de réalisation du projet, la présentation des moyens humaine et techniques, éventuel partenariat (FSDIE, collectivités, etc.).*

*-* Modalités d’évaluation du projet – Modalités de valorisation du projet

***Ces éléments de présentation sont attendus pour permettre l’évaluation du projet.***

*(saisie obligatoire)*

* **Libellé du Projet***(à reporter sur les annexes)*

**……………………………………………………………………………………………………………………………**

* **Public ciblé** **bénéficiaire de l’action *(Nature et effectif)***
* **Territoire ou campus concerné**
* **Objectif du projet et de son intérêt**

* **Dispositif(s) ou action(s) envisagé(s)**

\*

\*

\*

* **Durée, calendrier de réalisation du projet**
* **Méthodes proposées de mise en œuvre du projet**
* **Moyens humains**
* **Moyens techniques**
* **Partenariats** *(Préciser leurs implications dans le projet)*
* **Modalités d’évaluation du projet (indicateurs)**

Etudiants participants – exemples : âge, niveau d’études (bac+), formation préparée, établissement, logement (CROUS, parents, autres)

* **Modalités de valorisation du projet** *(expositions, plaquettes, réseaux sociaux, etc.)*
* **Annexes jointes au dossier** *(Annexe x : préciser le contenu et reporter le numéro et le titre sur le document)*
*
*
*

**BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT Partie C**

**PLAN DE FINANCEMENT**

***Joindre*** *à ce dossier, en annexe, une présentation financière détaillée du projet (plan de financement, devis justifiant de la mise en concurrence, partenaires sollicités, subventions attendues ou attribuées, part de l’autofinancement, etc.).*

**Tableau du budget prévisionnel à compléter impérativement :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Budget** (***le budget présenté doit être équilibré : dépenses=recettes*)** | **Contributions demandées** |
| **Dépenses** (*Montant TTC en €)* | **Recettes** (*Montant TTC en €)\** | **Statut de la demande** |
| *1 - Matériel* |  | *Contribution CROUS* |  | *En cours d’instruction* |
| *2 - Personnel* |  | *Subvention FSDIE* |  |  |
| *3 - Restauration* |  | *Subvention établissement* |  |  |
| *4 - Logement*  |  | *Subvention collectivités* |  |  |
| *5 - Transport* |  | *Subvention autre* |  |  |
| *6 - Communication* |  |  |  |  |
| *7 - Goodies* |  |  |  |  |
| *8 – Autre (préciser)* |  | *Ressources propres* |  |  |
| ***TOTAL des dépenses TTC*** |  | ***TOTAL des ressources TTC*** |  |  |

\* Nous attirons votre attention sur le fait que votre budget doit impérativement faire apparaître, en toute transparence, les demandes de subventions formulées aux autres partenaires.  La commission vie étudiante et de campus du Crous est composée de membres également présents dans les différentes commissions académiques d’aide à la vie étudiante (FSDIE, commission CVEC de campus, etc.)

**Montant de subvention demandé :**  …**……………………………**

*Un bilan financier de la subvention, accompagné des pièces justificatives (factures, devis, contrats, etc.), ainsi qu’un bilan moral des réalisations effectives relatives au projet seront exigés pour le versement du solde.*

**ENGAGEMENTS DES LAUREATS Partie D**

Les lauréats s’engagent à :

* mettre en œuvre ce qu’ils auront exposé pour bénéficier d’une aide financière au projet présenté (c'est-à-dire les actions envisagées, les suivis complémentaires, etc.) ;
* transmettre, le cas échéant, certaines précisions quant à leur projet et, éventuellement les pièces complémentaires demandées par le Crous pour la finalisation de leur dossier de candidature ;
* reconnaître la CVEC et le CROUS comme partenaire du projet en faisant figurer les logos du Crous et de la CVEC sur les supports de communication liés au projet et sur les équipements subventionnés (fournir des preuves par photos),
* fournir une vidéo courte du projet pour les subventions supérieures ou égales à 5 000 €. Celle-ci pourra être valorisée sur les supports de communication du Crous visant à faire connaitre ses actions CVEC,
* transmettre de manière synthétique les résultats du projet (bilan moral et financier avec factures justifiant des dépenses) au CROUS, en répondant aux indicateurs exigés dans la circulaire CVEC,

**Fait à :**  **Le :**

**Nom de l’association étudiante**

**Prénom, nom**

**et signature du représentant légal**